



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL  
UNIVERSITAIRE DE NANCY

INSTITUT DE FORMATION DES  
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

**I.F.A.P.**

Projet pédagogique  
Promotion Mars 2023-2024

## RENSEIGNEMENTS UTILES

☒ CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY  
INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

1 Rue Joseph Cugnot  
Tour Marcel Brot - CO 60034  
54035 Nancy Cedex  
Site : <http://campus.chru-nancy.fr>

### Directrice

Marie - Laure DRIGET

☎ 33 (0) 3 83 85 80 72  
[@ m.driget@chru-nancy.fr](mailto:m.driget@chru-nancy.fr)

### Secrétaire

Sylvie GOBERT

☎ 33 (0) 3 83 85 80 75  
[@ puericulture@chru-nancy.fr](mailto:puericulture@chru-nancy.fr)

### Formatrices

Hélène BRUNEMER

☎ 33 (0) 3 83 85 80 71  
[@ h.brunemer@chru-nancy.fr](mailto:h.brunemer@chru-nancy.fr)

Catherine BERTRAND-MAGUIN

☎ 33 (0) 3 83 85 15 53  
[@ c.bertrandmaguin@chru-nancy.fr](mailto:c.bertrandmaguin@chru-nancy.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. LE CADRE DE LA FORMATION</b>	<b>P. 4-5</b>
1.1. L'évolution du métier d'auxiliaire de puériculture	P. 4
1.2. L'offre de formation	P. 4
1.3 L'approche pédagogique du programme de formation	P. 4-5
1.4. Les objectifs de l'équipe pédagogique	P. 5
<b>2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE</b>	<b>P. 6-10</b>
2.1. L'organisation de la formation des différents cursus	P. 6
2.2. La planification des séquences de formation	P. 6
2.3. L'apprentissage des savoirs théoriques et procéduraux	P. 6-7
2.4. L'apprentissage des savoirs pratiques	P. 7
2.5. La formation par le stage	P. 7-9
2.6. L'individualisation des parcours	P. 9-10
2.6.1. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	P. 9
2.6.2. Le suivi pédagogique individualisé	P. 9
2.6.3. Les travaux Personnels Guidés	P. 10
2.7. Le projet d'accueil des élèves en situation de handicap	P. 10
2.8. Prestations offertes à la vie étudiante	P. 10
<b>3. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET</b>	<b>P. 10</b>
<b>4. LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE</b>	<b>P. 10-11</b>
4.1. Les modalités d'obtention du diplôme d'État	P. 10
4.2. Les blocs de compétence et les épreuves de validation	P. 121
<b>ANNEXES : LA PLANIFICATION DES DIFFERENTS CURSUS</b>	<b>P.12-14</b>
<b>ANNEXE I : LE CURSUS COMPLET</b>	<b>P. 12-13</b>
<b>ANNEXE II : LE CURSUS PARTIEL AS</b>	<b>P. 14</b>

# 1. LE CADRE DE LA FORMATION

## 1.1. L'évolution du métier d'auxiliaire de puériculture

L'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture s'est modifié au cours de ces dernières années au regard de l'évolution, de l'activité des établissements de santé, des structures d'accueil, des besoins des familles et des enfants : développement de la technicité dans les services de soins, évolution de la conception de l'enfant, émergence du besoin d'accompagnement des parents dans la prise en soin de leur enfant, augmentation de la demande pour l'accueil de l'enfant en collectivité.

Qualification professionnelle et compétences sont attendues, d'une part, par la société et d'autre part, en réponse aux normes de fonctionnement des établissements.

Par sa formation spécifique et sa polyvalence, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans tous les lieux de vie de l'enfant, et dans les services de soins de la naissance à l'adolescence.

## 1.2. L'offre de formation

Le programme de formation, mis en place en 2021, passe le DEAP au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Il prévoit deux voies d'accès au diplôme : par la formation initiale en cursus complet ou partiel et, par la Validation des Acquis de l'Expérience.

La capacité d'accueil fixée par le Conseil Régional est de 40 places. Des élèves peuvent être accueillies hors quota (compléments de scolarité, VAE, apprentis).

## 1.3. L'approche pédagogique du programme de formation

Le projet de formation de l'IFAP de NANCY est construit à partir des compétences repérées dans le référentiel de formation. L'équipe pédagogique a identifié trois groupes de compétences :

- Les compétences spécifiques de l'auxiliaire de puériculture en regard de la prise en soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence :
  - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires ;
  - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe ;
  - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer ;
  - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
  
- Les compétences transversales spécifiques au champ sanitaire :
  - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ;
  - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ;

- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

➤ Les compétences transversales communes aux champs sanitaire et social :

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation ;
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ;
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels ;
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ;
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

#### **1.4. Les objectifs de l'équipe pédagogique**

Le dispositif de formation conçu par l'équipe pédagogique tend à prendre en compte :

- Les compétences acquises dans les différents lieux professionnels et de formation ;
- Les besoins individuels ;
- L'hétérogénéité du groupe en formation.

Il s'appuie sur :

- Les contextes de travail.

Il développe :

- L'attitude réflexive ;
- Le positionnement professionnel ;
- La capacité à travailler en équipe ;
- La dimension éducative ;
- L'attitude bienveillante.

## **2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE**

La formation prend en compte les aspects transversaux et spécifiques du métier d'auxiliaire de puériculture.

Elle est constituée de temps de formation à l'IFAP et de temps de formation clinique en stage. Cette alternance vise au transfert des connaissances et à leur appropriation au niveau tant individuel que collectif.

Elle a pour but d'apporter les connaissances spécifiques mobilisables dans les différents lieux d'exercice professionnel et développer la réflexivité et le positionnement des élèves, futures professionnelles.

L'équipe pédagogique est soucieuse de travailler en partenariat avec des professionnelles, notamment des auxiliaires de puériculture, et de les faire participer à la formation afin qu'elles partagent les compétences acquises au cours de leur exercice professionnel.

Elle a également pour objectif de favoriser les apprentissages communs entre les élèves AP et les étudiantes puéricultrices afin d'aider au développement de compétences professionnelles complémentaires.

### **2.1. L'organisation des différents cursus de formation**

La planification de la formation a été pensée par l'équipe pédagogique pour suivre une progression logique des apprentissages et amener les élèves vers un positionnement professionnel.

Les différents enseignements et stages viendront renforcer ou développer les acquis issus de l'expérience et/ou des formations antérieures.

### **2.2. La planification des séquences de formation**

Cf. : Annexe I

### **2.3. L'apprentissage des savoirs théoriques et procéduraux**

Des méthodes actives sont utilisées :

- Cours interactifs, enrichis par l'utilisation de logiciels informatiques, de supports audiovisuels et de documents ;
- Travaux dirigés ;
- Plateforme FOAD, plateforme de visioconférence TEAMS ;
- Initiation à l'anglais au travers de la plateforme MISCHOOL ;
- Exercices de méthodologie ;
- Ateliers d'écriture et de lecture ;
- Exercices de prise de parole ;
- Visites d'établissements et de services logistiques.

Des moyens complémentaires sont mis à la disposition des élèves :

- Le centre de documentation des écoles ;
- Prêt d'ordinateurs portables ;
- Des postes informatiques équipés d'Internet.

### **2.4. L'apprentissage des savoirs pratiques**

### Les objectifs sont de :

- Indiquer le cadre de référence du soin et/ou de l'activité d'éveil ;
- Expérimenter des gestes techniques ;
- Repérer et indiquer les étapes de la réalisation du soin et de la mise en œuvre de l'activité d'éveil ;
- Favoriser les échanges à partir d'expériences individuelles et/ou collectives ;
- Développer la capacité d'adaptation des élèves en situation professionnelle ;
- Développer la dimension éducative lors de la réalisation de soins ou d'activités d'éveil.

### Pour aider à cet apprentissage, des moyens sont proposés aux élèves :

- Démonstrations, travaux pratiques de techniques de soins dévolues à l'auxiliaire de puériculture, ateliers d'activités d'éveil réalisés en sous-groupes, à l'IFAP par les formatrices et des intervenants vacataires ;
- Jeux de rôle réalisés, pour certains d'entre eux, sous forme d'ateliers de simulation ;
- Livret de fiches techniques réalisé par les formatrices ;
- Document recensant les activités de l'auxiliaire de puériculture ;
- Matériel pédagogique spécifique (meubles de change, mannequins de différentes tailles, fauteuil allaitement, mobilier...) ;
- Salles de TP et de matériel.

L'Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence étant exigée pour la validation du module 4, la formation est dispensée par le CESU<sup>1</sup> sous la responsabilité de l'IFAP.

## **2.5. La formation par le stage**

Le stage est un lieu de formation individuelle, dans les milieux d'exercice professionnel, où l'élève est confrontée à la réalité du monde du travail. Les apprentissages sont facilités par les différents professionnels des terrains de stage et les formatrices de l'IFAP.

Les pré requis, les compétences attendues dans l'exercice professionnel et les besoins de formation de l'élève sont pris en compte pour l'accompagner et évaluer sa progression.

Chaque élève se voit remettre un portfolio qui permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

Le temps de stage tend à amener l'élève à faire des liens entre les savoirs théoriques et pratiques appris à l'IFAP et ceux issus des contextes professionnels.

### Le projet de stage :

---

<sup>1</sup> Centre d'enseignement des soins d'urgence.

En début d'année, dans le cadre de l'élaboration du projet professionnel, les élèves construisent leur projet de stage en lien avec le référentiel de formation.

La formation comprend :

- 4 périodes de stage dont 3 périodes de 5 semaines et 1 période de 7 semaines pour CC ;
- 3 périodes de stage dont 3 périodes de 5 semaines pour BAC ASSP ;
- 3 périodes de stage dont 2 périodes de 5 semaines et 1 période de 7 semaines pour CAP AEPE et ADVF ;
- 2 périodes de stage dont 1 période de 5 semaines et 1 période de 7 semaines pour DEAS.

Les élèves en apprentissage réalisent une période de stage chez leur employeur.

Les stages doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

- Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë
- Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne

Ils doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions:

- Mission 1: Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Mission 2: Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3: Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'équipe pédagogique a fait le choix de sélectionner 3 lieux d'exercices pour répondre aux 3 missions :

- Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Maternité
- Pédiatrie

En fonction du cursus de formation, l'élève réalise des stages dans toute ou partie de ces lieux d'exercices.

Au moins une période clinique obligatoire doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique (sauf DEAS).

Pour les élèves justifiant d'une expérience professionnelle en EAJE d'au moins 1 an, un stage en structure médico-sociale ou en maternité pourra être discuté avec l'équipe pédagogique.

Pour les élèves en cursus complet ou ayant un BAC SAPAT, le stage de 7 semaines correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences sera réalisé en fin de formation afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.



Le CHRU offre des possibilités de terrains de stages très diversifiés : médecine, chirurgie, maternité, toutes les spécialités médicales et chirurgicales, les soins intensifs, les urgences, les réanimations... Les autres structures (hôpitaux locaux, cliniques, établissements d'accueil du jeune enfant, structures médico-sociales, établissements accueillant des enfants en situation de handicap, centre de réadaptation...) complètent ce panel de possibilité de terrains de stages. Cet avantage est considérable pour les élèves de l'IFAP qui découvrent toute la panoplie de lieux d'exercice professionnel<sup>2</sup>.

#### La préparation de la mise en stage :

Un travail sur les objectifs d'apprentissage est effectué à l'IFAP en individuel ou en groupes et en fonction des besoins d'apprentissage de l'élève.

Les élèves en cursus partiel et en complément de scolarité sont accompagnés par les formatrices dans la préparation de leur mise en stage, en fonction de leurs besoins spécifiques.

#### Le retour sur stage :

Afin d'aider au développement de la capacité à gérer les situations professionnelles et de leur mise à distance, un temps de parole collectif « Analyse de situations observées en stage » est animé par les formatrices. C'est un moment de médiation, d'échanges, de ressources, d'écoute et d'analyse de pratiques.

#### Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les élèves :

Différents temps d'échanges entre les élèves et l'équipe pédagogique (suivi pédagogique, visite d'encadrement en stage, retour sur stage) permettent un recueil de la qualité des lieux de stage et du tutorat au regard des attendus de la formation.

Une évaluation de satisfaction de chaque stage est réalisée auprès des élèves.

## **2.6. L'individualisation des parcours**

### **2.6.1. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) (cf fiche pédagogique)**

Il a pour objectif de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation<sup>3</sup>

### **2.6.2. Le suivi pédagogique individualisé (cf fiche pédagogique)**

Le suivi pédagogique individualisé, basé sur l'accompagnement de l'élève dans sa progression, tend à développer les capacités d'initiative, d'anticipation, de réflexivité dans la perspective d'un exercice professionnel responsable. Il repose sur la notion de référent ; chaque formatrice est référente d'un groupe d'élèves. Elle accompagne l'élève dans l'autoévaluation pendant l'année

---

<sup>2</sup> Livret de formation par le stage – Règlement intérieur

<sup>3</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

de formation ; ensemble, elles évaluent le niveau de progression des différentes compétences attendues de l'auxiliaire de puériculture.

Ce suivi est réalisé par les formatrices lors d'encadrements personnalisés en stage et d'entretiens individuels. Les encadrements en stage sont réalisés par la formatrice référente du stage.

Si besoin, des contrats pédagogiques sont mis en place entre l'équipe et l'élève pour accentuer son accompagnement.

### **2.6.3. Les travaux Personnels Guidés**

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés et ont pour objectif d'accompagner le travail personnel de l'élève : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions ...<sup>3</sup>

## **2.7. Le projet d'accueil des élèves en situation de handicap <sup>4</sup>**

### **2.8. Prestations offertes à la vie étudiante<sup>5</sup>**

## **3. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET**

L'évaluation du projet pédagogique et du déroulement de la formation est réalisée par les élèves, en fin de formation au travers d'une enquête de satisfaction sur la plateforme THEIA.

Elle permet de mesurer la réaction des élèves à la formation qu'ils ont suivi et de prendre en compte les remarques et les suggestions des élèves, pour améliorer la qualité de la prestation.

Un temps d'échanges entre l'équipe et les élèves est organisé en fin de formation pour faire un bilan sur l'atteinte des objectifs et des attentes, et le positionnement professionnel.

L'IFAP est certifié Qualiopi depuis décembre 2021.

## **4. LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE**

### **4.1. Les modalités d'obtention du diplôme**

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est délivré par la DREETS<sup>6</sup> et s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

Chaque compétence est évaluée par des épreuves écrites, orales ou de pratique simulée, et lors des stages cliniques.

---

<sup>4</sup> Cf livret d'accueil – Fiche de poste référent handicap

<sup>5</sup> Cf Livret d'accueil

<sup>6</sup> Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

L'évaluation est continue. En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année, du ou des modules non validés.

L'élève est autorisé à redoubler une fois et doit valider l'ensemble du bloc concerné (tous les modules et compétences en stage).



#### **4.2. Les blocs de compétence et les épreuves de validation (cf Référentiel d'évaluations)**

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	
<b>Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration</b>	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
<b>Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
<b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

## Planification 2023-2024

Mois	mars-23					avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23						
Semaine	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	
<b>AP CC</b>	3/3	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S1	S1	S1	S1	C7	C8	C9	C10	C11	C12	Congés				S2	S2	S2	S2	S2	C13
<b>DEAS</b>	3/3	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S1	S1	S1	S1		C6	C7			C8	C9		S2	S2	S2	S2	S2	S2	S2	C10	
<b>ASSP</b>	3/3	C1	C2	C3	C4	C5		S1	S1	S1	S1	S1	C6	C7	C8	C9	C10	C11				S2	S2	S2	S2	S2	C12	
<b>ADVF</b>	3/3	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S1	S1	S1	S1	C7	C8	C9	C10	C11	C12	Congés									C13
<b>AEPE</b>	3/3	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S1	S1	S1	S1	C7	C8	C9	C10	C11	C12	Congés									C13

Mois	sept-23				oct-23				nov-23				déc-23				janv-24						
Semaine	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	
<b>AP CC</b>	C14	C15	S3	S3	S3	S3	S3	C16	C17	C18	C19	C20	C21	C22	S4	S4	Congé	S4	S4	S4	S4	S4	2/2
<b>DEAS</b>	C11								C12	C13	10/11												
<b>ASSP</b>	C13	C14	S3	S3	S3	S3	S3	C15	30/10														
<b>ADVF</b>	C14	C15	S2	S2	S2	S2	S2		C17	C18	C19	S3	S3	S3	S3	S3	Congé	S3	S3	12/1			
<b>AEPE</b>	C14	C15	S2	S2	S2	S2	S2	C16	C17	C18	C19	S3	S3	S3	S3	S3	Congé	S3	S3	12/1			

cours	
stage	
congés	
congés scolaires	

### Vacances scolaires 2023-2024

Toussaint: 23/10 AU 5/11/2023

Noël: 26/12/2023 AU 7/01/2024

Hiver: 26/02 AU 10/03/2024

Printemps: 22/04 AU 5/05/2024